

Compte rendu

Ouvrages recensés :

Plaisance, E. et Vergnaud, G. (1993). *Les sciences de l'éducation*. Paris : Éditions La Découverte.
Avanzini, G. (dir.) (1992). *Sciences de l'éducation : regards multiples*. Berne : Peter Lang.

par André Girard

Revue des sciences de l'éducation, vol. 20, n° 2, 1994, p. 406-408.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/031730ar>

DOI: 10.7202/031730ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Plaisance, E. et Vergnaud, G. (1993). *Les sciences de l'éducation*. Paris: Éditions La Découverte.

Avanzini, G. (dir.) (1992). *Sciences de l'éducation: regards multiples*. Berne: Peter Lang.

Décidément, le débat se poursuivra pour un troisième siècle, en modes variés! De LA science de l'éducation selon M.-A. Jullien, dès 1812, jusqu'en 1879 avec Compayré, on passe ensuite, dans le monde francophone, AUX sciences de l'éducation, pour n'exclure rien ni personne, ce qui fait beaucoup...

Un moment, Durkheim déléstera le convoi en larguant la pédagogie, excusez du peu, pour faire plus universitaire. Ses héritiers actuels survivent grâce à la rente, mais ici ou là se trouvent des ministres de l'éducation pour constater que ce résidu de bénéfice ne profite plus autant à la salle de classe. Entre-temps toutefois, Belges et Suisses, dans le monde francophone toujours, s'intéresseront encore à la méthodologie sous couvert de didactique; mais en définitive, il s'agit sans désemparer de psychologie.

«Manques de perspectives», «faux débats à partir d'encadrements qui ne s'appuient pas sur la réalité»? (Charles Taylor, reprochant à la modernité d'exclure la philosophie et l'histoire).

Il reste que Plaisance (psychologue) et Vergnaud (sociologue) établissent avec concision et clarté le bilan considérable, déterminant, riche, de la contribution de leur discipline respective aux sciences de l'éducation (chapitres IV, VI et VII). C'est net et dominateur comme si les puissances colonisatrices en arrivaient à clarifier le positif de leur présence passée (et présente) en terres conquises.

Les textes publiés sous la direction d'Avanzini sont le florilège d'un colloque. La troisième (Didactique) et la quatrième (Épistémologie) parties, parmi l'éventail des présentations en dents de scie que le genre impose, méritent aussi d'être retenues.

Car, cette fois, elles n'excluent pas la complémentarité quoique, à l'occasion, elles filent dans l'ornière d'une pédagogie incantatoire et moralisatrice, même pas normative.

Or de quoi s'agit-il, en somme? Naïf: mais d'éducation! Stupéfiant: donc de *tout* ce que *tout* humain emmagasine de sa naissance jusqu'à son agonie... En sciences de l'éducation, des jurys se sont penchés sur des thèses même d'éducation foetale, même d'éducation «terminale». «Dans ces conditions, l'éducation scolaire n'est qu'un cas particulier, certes dominant dans les sociétés modernes développées, de la socialisation» (Vergnaud, p. 111). Et voilà pourquoi vos «s'éduquants», s'appropriant à servir de «facilitants» pour des apprenants, sont totalitaires et diffus, chers parents, chère république! À vouloir tant et tout couvrir, on en arrive à recréer un univers complet de scolastique oubliée et de dialectique détrônée, à grand renfort d'analogies et de métaphores passées au moulinet d'un *esperanto* des «sciences de l'éducation». Exclusions et expansions comprises.

Peut-être faudrait-il recontacter les commanditaires? Par «éducation», la république et les parents, lorsqu'ils s'adressent à la faculté, à ses étudiants et aux éducateurs sembleraient plutôt désigner l'*éducation scolaire*. Une pertinence externe, non épistémologique ni herméneutique à première vue, mais circonscrite, pour une fois. «La validité d'une théorie s'éprouve alors au consensus de ses destinataires» (Meirieu, dans Avanzini, p. 150).

C'est le premier pas, heuristique, de la science et de l'expertise, celui de l'identification d'une réalité précise: la classe dans l'école dans le système. Dès lors, on s'y retrouve, ensuite on trie le matériau, au fil des deux ouvrages. Il y a les élèves, le maître, l'enseignement. Il y a la recherche, la professionnalisation, la compétence. Donc, il y a les connaissances, les habiletés, la culture. Ça s'appelle le patrimoine éducatif. Complet, indivisible et obligé. «Une telle approche réclame du chercheur une immersion dans la vie quotidienne de la classe» (Vergnaud, p. 106).

Or là surgit un blocage franco-français, d'ordre carrément politique, qu'en particulier le livre de Plaisance et Vergnaud ne réussit pas à niveler malgré son apparence de logique et de finesse toute cartésienne... Il faut en effet dire, en France, «les sciences de l'éducation» au pluriel, car il s'agit d'une préoccupation tripolaire, tant sur le plan de l'analyse que sur celui de la pratique. Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) préparent les enseignants par doses homéopatiques de pédagogie; les universités (et un peu le Centre national de la recherche scientifique, le CNRS) ont çà et là des unités d'enseignement et de recherche pointue en éducation (UER); le ministère de l'Éducation nationale, en tant que seul responsable, étudie, implante et gère l'organisation, les programmes, les personnels de l'éducation scolaire. Ce partage semble être pris comme naturel et universel. Immuable même. Une telle Trinité organisationnelle se fusionne-t-elle vraiment dans l'Unité du propos? Pas si sûr! On conclut donc, en toute bonne conscience corporatiste,

que «la recherche en éducation doit sa spécificité à son double ancrage: d'une part, dans les disciplines scientifiques qui prennent pour objet l'éducation; d'autre part, dans les pratiques d'éducation et de formation» (Vergnaud, p. 116). Les premières, donc, seules scientifiques [...] mais contributives; les secondes, simplement réquisitionnées [...] mais constitutives. Exit l'histoire. Exit Shakespeare: «Il y a plus de choses dans le ciel et sur la terre, Horatio, qu'il est rêvé dans votre philosophie.» Le ciel et la terre, en éducation scolaire, c'est la classe et ceux qui l'habitent, c'est ce qui s'y passe. Voilà l'objet d'étude. Le reste, tout le reste, sert à éclairer l'objet, pas à en distraire l'attention. Une fois l'éclairage bien en place, le cinéaste tourne le film. C'est un préalable nécessaire que sur la rampe soient branchés la psychologie, la sociologie, l'histoire, la philosophie, la politique, l'économie, le droit, quelques autres savoirs...

Mais sur le plateau, on trouve toujours en première analyse un *groupe* d'élèves (une classe) et un éducateur (un enseignant). Horresco referens: «médecine, science qui a pour objet la conservation et le rétablissement de la santé»; «astronomie, science des astres et de la structure de l'univers». «Nous pouvons induire qu'une discipline est définie par son statut épistémologique (appartenance à un genre) et par son objet d'étude (différence spécifique). Or *science* désigne bien un statut épistémologique et *éducation* un objet d'étude. Par conséquent, la proposition *science de l'éducation* constitue une définition de la pédagogie et non un nom propre» (Xypas, dans Avanzini, p. 122). Et le tout, au singulier.

André Girard
Université de Montréal

* * *